

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2017)
Heft: 2170

Artikel: Internet global, décision locale : les usages suisses de l'internet se dessinent en petit cercle entre Berne et Zurich, loin des grands principes
Autor: Viallon, François-Xavier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014331>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

politiques dans la perspective de la révision de la LAT attendue pour l'hiver prochain. Des demandes visant à transformer en habitations des bâtiments agricoles inutilisés – mazots, raccards et autres granges – ont été faites par les Grisons et le Valais. Le tout à condition que ces modifications n'entraînent pas de coûts ni d'obligations supplémentaires, notamment en matière d'équipement, pour les pouvoirs publics.

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats ([CEATE-E](#)) a estimé que ces deux initiatives cantonales allaient trop loin. Elle a proposé de les prendre en compte dans le cadre des travaux annoncés pour la prochaine révision de la loi. Elle a également refusé une

initiative du canton de Saint-Gall demandant que les cantons puissent transférer aux communes la compétence d'autoriser hors zone à bâtir des constructions peu importantes conformes à l'affectation de la zone.

L'ouverture de la zone agricole à la construction vient cependant de recevoir un appui émanant du Conseil national. La Chambre du peuple a accepté le 12 juin 2017, par 94 voix contre 90, une [motion](#) demandant de lever les restrictions qui limitent l'étendue des constructions en campagne. Selon son auteur, l'agriculteur Pierre André Page (UDC/FR), ces restrictions posent problème et l'utilisation maximale des bâtiments existants permettrait d'économiser des terres agricoles et de mieux les utiliser.

Toutes ces interventions veulent donner aux cantons des compétences plus larges pour les constructions hors zone, domaine pourtant très encadré par le droit fédéral. On peut avoir des craintes sérieuses sur ce transfert. On rappellera que, dans la LAT de 1980, les compétences cantonales demeuraient très grandes en matière de délimitation et gestion de la zone à bâtir. Il a fallu attendre la révision de 2013 pour permettre à la Confédération de rappeler les cantons à l'ordre.

Ces dernières interventions au Parlement fédéral sont une preuve de la pression qui va s'exercer pour autoriser et faciliter la construction dans les territoires non constructibles. La lutte contre le mitage du territoire est plus que jamais d'actualité.

Internet global, décision locale

Les usages suisses de l'internet se dessinent en petit cercle entre Berne et Zurich, loin des grands principes

François-Xavier Viallon - 23 juin 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31704>

Scientifiques et professionnels sont convaincus de l'importance des répercussions engendrées par le numérique sur l'avenir de nos sociétés. Nos modes de vie sont progressivement canalisés par l'internet et les tensions sur l'infrastructure et son usage s'avivent. Alors que la bataille autour de la protection des données a été, pour les

défenseurs des libertés individuelles, largement perdue, la discussion des nombreux autres enjeux relatifs au numérique aura lieu au niveau fédéral, mais risque de rester de fait réservée à un cercle très restreint d'initiés.

Pourtant, une part substantielle de l'avenir de nos sociétés numériques se dessine en

Suisse: tout d'abord, les discussions et négociations internationales ont en grande partie lieu à Genève. Dès 2003 s'y tient le premier [Sommet mondial sur la société de l'information](#). Malgré l'absence d'accord, le plan d'action retenu définit quatre catégories d'acteurs comme parties prenantes de la gouvernance mondiale de

l'internet: les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les institutions internationales et régionales. Les désaccords persistants, notamment avec les Etats-Unis sur la surveillance de l'[Icann](#) (organisme coordonnant l'attribution des noms et des adresses Internet), conduisent les instances onusiennes à prendre l'[Engagement de Tunis](#) en 2005.

Ce document crée le [Forum de la gouvernance de l'internet \(IGF\)](#) et lui attribue notamment pour mission d'approfondir les questions de gouvernance et de proposer des solutions pour réduire la fracture numérique. L'IGF réunit une conférence chaque année, elle se tiendra cette année [en décembre à Genève](#).

Ensuite, l'EPFZ, par son financement et sa renommée mondiale, attire les meilleurs chercheurs, ce qui constitue un atout de poids dans la société de l'information. Du côté du secteur privé, Alphabet (Google) et Facebook ont tous les deux établi un centre de recherche à Zurich. Celui de Google, axé sur l'intelligence artificielle, est [le plus important centre de recherche](#) du groupe en dehors des Etats-Unis. Le secteur des biotechnologies est lui aussi bien développé, avec des entreprises comme [Traitability](#) (pool de brevets) et les récents investissements dans le pôle biotech de Genève.

Sur le plan politique, plusieurs rapports ont marqué l'agenda fédéral ces derniers mois. En

avril 2016, le Conseil fédéral approuve la stratégie [«Suisse numérique»](#). Voulant *«offrir des conditions propices au développement numérique de l'économie et de la société»*, la stratégie esquisse huit vastes champs d'action: l'économie, les données, l'environnement, la santé, la participation politique, la connaissance, la cybersécurité et le positionnement de la Suisse au niveau international.

Un an plus tard, lundi 12 juin, le Conseil fédéral annonce la [constitution d'un organe consultatif](#) sur la *«transformation numérique»*, dont la séance inaugurale se tient le même jour. Coprésidé par la présidente de la Confédération Doris Leuthard et le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, chefs des deux départements principalement concernés, il doit *«identifier les évolutions liées à la transformation numérique et [...] recenser les idées issues de la pratique»*.

Contrairement à ce que pourrait laisser croire le communiqué, les échanges entre les deux départements comme cet organe consultatif ne sont pas vraiment nouveaux.

En novembre dernier, Schneider-Ammann mentionnait dans un [entretien](#) accordé à *L'Agefi* une rencontre avec un cadre de Google, ce dernier lui assurant que *«si [la Suisse] ne commettait pas d'erreur, elle restera une des places économiques les plus attractives du monde»*. Mais

c'est dans le [rapport](#) du Conseil fédéral sur l'économie numérique, publié en janvier 2017, qu'un organe consultatif *«économie numérique»* apparaît à la page 26. Des échanges réguliers avec ce *Beirat* sont alors mentionnés.

La constitution de l'organe est désormais officielle, ce qui permet de prendre connaissance des intérêts qui le composent: parmi les dix représentants de l'économie, cinq entreprises sont issues de divers domaines de pointe tels que le génie génétique, l'intelligence artificielle, les senseurs et les réseaux, tous bien sûr liés aux données. Six autres représentants sont issus du secteur public: les trois principales entreprises de service public (Swisscom, CFF et La Poste), ainsi que les deux écoles polytechniques fédérales et l'Université de la Suisse italienne. Enfin, l'organe consultatif inclut également Innosuisse, établissement de droit public réunissant principalement des entreprises et des investisseurs, portant le nombre total des membres à 17.

Cette composition, qualifiée de *«high level»* en jargon onusien, contraste avec le communiqué de presse qui mentionne la présence *«d'entreprises, d'institutions de formation et d'associations»*. La société civile et les ONG sont écartées au profit d'une représentation très majoritairement économique. De ce fait, d'autres acteurs clés de l'internet suisse, tels que le préposé à la protection des

données, le Cern, ch-open (association de promotion du logiciel libre), les associations de consommateurs, ainsi que la communauté des développeurs et utilisateurs, n'ont pas voix aux nombreux chapitres de la transformation numérique en marche.

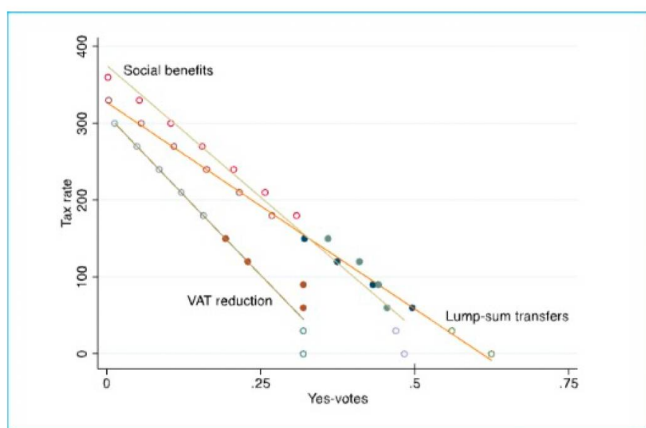
Pour traiter valablement des problèmes qui ne connaissent pas de frontière et concernent des sujets aussi divers que nombreux, l'organe consultatif fédéral aurait mérité que ses créateurs s'inspirent des engagements internationaux pris à Genève en 2003 en

matière de représentation et de participation. Rien n'interdit d'espérer que cette omission soit réparée par un élargissement digne de l'importance de la révolution numérique pour l'avenir de l'économie de tous les pays et de tous les secteurs d'activités.

Taxe sur le carbone: les conditions d'une acceptation possible

Le Parlement n'en veut pas pour le moment, mais la proposition a de l'avenir

Collectif - 20 juin 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31697>



Le texte qui suit se rapporte à une recherche de Andrea Baranzini (HEG Genève, HES-SO), Stefano Carattini (Yale), Philippe Thalmann (EPFL) Frédéric Varone (Université Genève) et Frank Vöhringer (Econability) qui a fait l'objet d'une publication scientifique, [Green Taxes in a Post-Paris World: Are Millions of Nays Inevitable?](#), dans la revue Environmental and Resource Economics.

Le 21 mai dernier, une nette majorité populaire a approuvé le premier volet de la Stratégie énergétique 2050. Pour diminuer la consommation et développer les énergies renouvelables, ce premier volet mise sur les subventions et les prescriptions. Mais ces mesures ne suffiront pas à atteindre les objectifs visés par la stratégie. Aussi le Conseil fédéral a-t-il prévu une seconde étape qui doit voir des

taxes incitatives remplacer les subventions.

Pourtant avant même la votation du 21 mai, le [Conseil national](#) unanime a refusé d'entrer en matière sur un projet d'article constitutionnel censé poser les bases de cette étape suivante. Le 12 juin dernier, le [Conseil des Etats](#) a confirmé cette décision sans opposition. Cette étonnante unanimité résulte de l'addition de motifs très divers. Pour les uns, une nouvelle base constitutionnelle n'est pas nécessaire pour introduire des incitations fiscales en matière énergétique et climatique. Pour d'autres, ces incitations ne doivent pas conduire à la suppression de toutes les subventions. Pour d'autres encore prime le refus de toute nouvelle taxe.

Le dossier n'est pas clos pour autant. La plupart des économistes s'accordent à reconnaître [les avantages](#) de la fiscalité écologique en termes d'efficacité et de coûts. Encore faut-il convaincre l'opinion publique.

[La recherche](#) que nous avons récemment réalisée peut y contribuer. Elle met en évidence les caractéristiques de taxes sur l'énergie ou sur le carbone qui pourraient être acceptables par la population suisse.

Nous avons tout d'abord analysé les résultats de